



penelope bacchus

Promoting Energy efficiency to Local Organisations
through dissemination Partnerships in Europe
Best Actions for Collaboration in Countries
for a High efficient Use of energy in Structural funds

- [Print](#) - [Close](#) -

MES-RES : dispositions municipales en faveur des économies d'énergie - Saragosse - Spain

(project supported by SAVE)

La ville a pris plusieurs mesures pour promouvoir un urbanisme éconergétique. Les efforts ont porté sur la planification proprement dite, les améliorations techniques et les critères à introduire en faveur de l'efficacité énergétique, via des arrêtés contraignants ou, au contraire, des incitations économiques.

Cibles	Secteurs	Champs
<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - Entreprises énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâiments (y compris patrimoine municipal) 	<ul style="list-style-type: none"> - DSM - Etiquetage - Information

ANALYSE

CONTEXTE

Le projet est parti de l'hypothèse selon laquelle le secteur résidentiel contribuait à 40 % de la consommation d'énergie primaire en Europe, hypothèse lourde conséquences économiques et écologiques. Il a été motivé par plusieurs constats : tout d'abord, il existe une masse non négligeable d'informations sur l'efficacité énergétique dans les immeubles ; ensuite, les plans d'urbanisation nationaux et internationaux semblent accorder de plus en plus d'intérêt aux habitats urbains les plus respectueux de l'environnement ; enfin, l'atteinte du développement durable semble devoir passer par des initiatives locales.

Quatre grands objectifs ont déterminé la structure du projet :

- Identification dans le processus d'urbanisation des moments les plus propices et des interventions les plus judicieuses pour permettre aux municipalités d'encourager ou d'imposer la prise en compte de l'efficacité énergétique
- Définition des approches possibles de l'action municipale
- Evaluation des produits du processus analytique
- Diffusion des résultats obtenus, afin de fournir un exemple aux municipalités les plus actives et de procurer un outil capable d'inciter à la construction de bâtiments tout à la fois plus confortables, moins gourmands en énergie et moins polluants.

DESCRIPTION DU PROJET

Des consultants, des architectes et des ingénieurs chevronnés ont collaboré avec les municipalités pour envisager toutes les solutions dont les mairies disposent pour appliquer des critères d'efficacité énergétique à leurs décisions dans le cadre de la législation en matière d'urbanisation et de projets immobiliers.

La démarche envisagée – qui repose sur une collecte d'informations et l'introduction de mécanismes ad hoc – a servi au coordonnateur du projet pour mettre en place un cadre méthodologique reprenant en détail le processus d'urbanisation.

Ce cadre cherche non seulement à définir les attributions et les domaines essentiels à explorer mais aussi à permettre des comparaisons tout au long du projet. Sept grandes étapes ont été définies :

1. Description du processus d'urbanisation
2. Identification, analyse et mise au point des principaux éléments techniques et architecturaux
3. Identification, analyse et conception des principales dispositions fiscales et financières
4. Analyse économique des scénarios
5. Application aux villes de Saragosse, Bologne et Leicester
6. Conclusions et recommandations
7. Gestion de projet et diffusion des résultats.

COUTS ET BENEFICES

Dans le cas de l'Espagne, deux projets sont nés du bon déroulement des étapes identifiées ; ils ont été mis en œuvre dans la ville de Saragosse en 2000 :

- Construction de la résidence «Parque Goya », complexe de plus de 2 000 logements neufs dont l'excellent niveau d'efficacité énergétique repose sur un plan d'urbanisme spécialement conçu à cet effet.
- Révision du Plan d'occupation des sols (POS) existant. Certains aspects techniques et financiers de l'arrêté MES-RES pourraient lui être appliqués ; ils impliqueront les services municipaux chargés de l'urbanisme.

L'horizon temporel est resté délibérément assez large (1996-2000) afin que toutes les questions d'efficacité énergétique puissent être réglées au travers d'une démarche d'urbanisation intégrée et pluridisciplinaire – cela concerne aussi bien l'agencement des rues (pour une orientation optimale des immeubles) que le respect d'une distance minimum entre les bâtiments, le pourcentage de surfaces vitrées et leur orientation, des recommandations portant sur les niveaux minimaux d'isolation ou encore l'adoption généralisée de techniques de climatisation passive.

Essentielles, les dispositions financières et fiscales ont contribué à une mise en œuvre efficace de ces initiatives grâce à l'application d'une réduction des impôts fonciers et sur la construction.

Selon le type d'immeubles et de technologies ou techniques adoptées, on estime à un maximum de 60 % les économies d'énergie réalisées.

PARTENARIAT

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Au niveau européen, trois villes ont été partenaires de ce projet : Saragosse, en Espagne ; Bologne, en Italie ; Leicester, au Royaume-Uni.

Ce projet a par ailleurs réuni diverses instances politiques, universitaires ou industrielles, ce qui témoigne de son intérêt et a contribué à son efficacité :

- Institut Cerdá(Espagne) : organisme coordonnateur et responsable des travaux réalisés en Espagne
- Geohabitat (Espagne)
- Université de Saragosse (Espagne)
- Softech (Italie) : organisme coordonnateur des travaux conduits en Italie ;
- Ville de Bologne (Italie)
- Université de Monfort (Royaume-Uni) : organisme coordonnateur des travaux réalisés au Royaume-Uni
- Conseil municipal de Leicester (Royaume-Uni)

STRUCTURES DE COMMUNICATION ET RESEAUX

Un système de communication a été mis en place entre tous les responsables du projet et, localement, entre les administrations et les consultants ou les ingénieurs sur le terrain. Il s'agit là d'un facteur crucial, garant de la bonne application des différentes mesures étudiées et adoptées.

RECOMMANDATIONS

Les principes d'efficacité énergétique contenus dans l'arrêté MES-RES ont été rendus obligatoires lors de la seconde phase de la résidence Parque Goya. En revanche, l'application de critères plus larges visant à un urbanisme durable est restée facultative, quoique recommandée. Cette décision limitative tient à plusieurs facteurs, dont la volonté de maintenir une certaine homogénéité entre les deux phases du projet, l'impossibilité de garantir que l'introduction de certaines technologies n'entraînerait pas de surcoût déraisonnable et la pénurie de professionnels spécialisés dans les techniques de protection de l'environnement et de recyclage.

Les critères à long terme de l'arrêté MES-RES sont en cours d'intégration dans les plans stratégiques d'urbanisme, à l'image du Plan d'occupation des sols de la ville de Saragosse (PGOU). De nouvelles difficultés apparaissent, qu'il faudra résoudre lorsque toutes les mesures prévues dans ces plans, en pleine révision, seront introduites.

La ville de Saragosse a été encouragée à prendre des initiatives à deux niveaux du processus d'urbanisation :

- dans le Plan d'occupation des sols ou les plans d'exécution
- dans les plans locaux d'urbanisation

Des mesures obligatoires et/ou volontaires peuvent être introduites à ces deux niveaux, avec ou sans incitations financières. L'arrêté MES-RES a essayé de les organiser de manière systématique dans un schéma méthodologique commun.

Les dispositions ou les interventions techniques devront couvrir un certain nombre de points :

- Agencement des rues, orientation et typologie des parcelles, distances minimales entre immeubles en fonction de leur hauteur
- Niveaux d'isolation et normes pour les surfaces vitrées
- Superficie minimale des systèmes solaires passifs orientés au sud
- Niveau minimum de performance garanti pour les installations thermiques solaires
- Intégration de systèmes solaires collectifs pour la production d'eau chaude sanitaire et de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité
- Prise en compte dans le plan d'urbanisme et les projets de construction d'autres préoccupations écologiques

En ce qui concerne les dispositifs financiers introduits, deux remarques s'imposent :

- Les subventions et/ou réductions ainsi que les incitations financières locales accordées se sont révélées être un support efficace pour une généralisation des pratiques d'économies d'énergie dans le bâtiment. Elles ne représentent pas nécessairement une ponction importante sur les budgets municipaux et ne nécessitent pas non plus de provision systématique – autant de constats qui permettent de balayer les objections des grands promoteurs immobiliers, qui invoquent le surcoût de solutions non standardisées.
- L'intégration de ce type d'incitations nécessite un certain nombre d'efforts spécifiques de la part de la municipalité intéressée.

POUR EN SAVOIR PLUS

Name organisation [INSTITUT CERDÁ](#)

:

Phone number : [+ 34 93 280 23 23](tel:+34932802323)

E-mail : institut.cerda@icerda.es

Website : <http://www.icerda.es>

Name organisation [HABITAT Energía y Medio](#)

:

[Ambiente, S.L.](#)

Phone number : [+ 34 950 55 33 66](tel:+34950553366)

E-mail : info@geohabitat.es

Website : <http://www.geohabitat.es>

INFORMATIONS UTILES

CETTE FICHE A ETE REALISEE PAR

Organisation : [IDAE](#) E-mail : lblanco@idaes.es Internet : <http://www.idaes.es> Published : 2/1/2003

[back to top](#) ▲

Penelope Project Good Practice Database

© Energie-Cités 2001 - 2002 / [Webmaster](#)

